DEPARTEMENT
VAR
COMMUNE
SIX-FOURS-LES-PLAGES
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
SERVICE DES MARCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2556

ARRETE DU MAIRE

Frédéric BOCCALETTI, Maire de de Six-Fours-les-Plages, Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur,

VU l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 27 mars 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°17157 du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2026 portant sur le lancement d'un appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'émettre un avis sur le classement des offres dans le cadre de l'appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale et la proposition de sélection de la mutuelle partenaire de la ville.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est mis en place une Commission ad hoc chargée d'émettre un avis sur le classement des offres proposé dans l'analyse relative à l'appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale.

Cette commission est composée ainsi :
Président : M. Olivier LAMBERT
Membres titulaires : Mme CEARD, M. MORETTO, M. ROMAN, M. VIDAL
Membres suppléants : M. BALDACCHINO, Mme LUNARDELLI, M. DELUZE, Mme LEFEUVRE, Mme KUNTZ.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de la Mairie sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX FOURS LES PLAGES, le 19 NOV. 2026

Frédéric BOCCALETTI
Maire de de Six-Fours-les-Plages
Conseiller régional Provence Alpes Côte d'Azur

MAIRIE de SIX-FOURS-LES-PLAGES ★ VAR ★

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20261119-2556-AI
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026